



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 9 août 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 9 août 2021 à 19h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Lise Larochelle

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

#### **Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation**

Est également présente par visioconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 19h 00 et déclare la séance ouverte.

2021-08-767

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

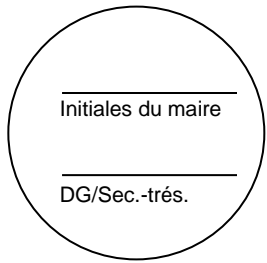
**QUE** l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Résolution pour octroi du contrat de réfection et pavage du rang 11, tronçons 101 et 102, RIRL an 3
5. Modification à la politique salariale
6. Nomination au comité consultatif d'urbanisme
7. Deuxième période de question du public
8. Levée de la séance

#### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de citoyens présents



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 9 août 2021

2021-08-768

### 4. RÉSOLUTION POUR OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION ET PAVAGE DU RANG 11-TRONÇONS 101 ET 102, RIRL AN 3

**CONSIDÉRANT** les résultats d'ouverture de soumission de l'appel d'offres public pour les travaux de réfection et pavage des tronçons 101 et 102 du rang 11 dans le cadre du programme RIRL an 3 du PIRRL :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Sintra	567 000\$	651 908.25\$
Eurovia	463 384.71\$	532 776.67\$

Considérant la recommandation de l'ingénieur Jean Beauchesne de la firme WSP qui a effectué les plans et devis pour ces travaux et qui a procédé à l'analyse des soumissions d'octroyer le contrat à Eurovia.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat à Eurovia au montant de 532 776.67\$ taxes incluses.

2021-08-769

### 5. MODIFICATION À LA POLITIQUE SALARIALE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite ajouter un article à la politique de gestion des ressources humaines afin de prévoir le remplacement d'un employé pendant une période donnée;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajouter l'article 3.8 suivant à la politique de gestion des ressources humaines :

#### **ARTICLE 3.8 REMPLACEMENT DU RESPONSABLE DE VOIRIE**

Une prime salariale sera versée pour tout remplacement du responsable de voirie d'une durée supérieure à 4 jours de travail consécutif.

Cette prime est calculée sur le salaire horaire régulier du salarié qui effectue le remplacement et ne s'applique pas aux heures supplémentaires.

La prime représente le moindre des montants suivants :

- une indexation salariale de 10%
- le salaire horaire du responsable de voirie

L'application de cet article est rétroactive au 27 juin 2021

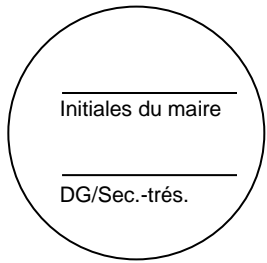
2021-08-770

### 6. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QU'**un poste est vacant au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** nommer Monsieur Alain Vidal à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 9 août 2021

### 6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions

2021-08-771

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 19H14

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire

